

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

chronique locale... 3 fr. 50
 Reclamations... 3 fr. 50
 Annonces anglaises... 3 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
 Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
 Autres départements... 7 fr. 12 fr.
 Etranger et Union postale... 10 fr. 15 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 4 mai 1882

3 1/2 %	84 03	Crédit mobilier	577
4 1/2 %	84 25	Crédit Lyonnais	715
5 %	84 50	Mobilier espagnol	627
5 1/2 %	85 17	Union générale	713
6 %	85 75	Foncière lyonnaise	713
6 1/2 %	86 00	Autrichiens	713
7 %	86 13	Lombards	311
7 1/2 %	86 37	Saragossa	333
8 %	86 50	Nord-Espagne	620
8 1/2 %	87 17	Transatlantique	276
9 %	87 37	Suez	276
9 1/2 %	87 50	Consolidés à Londres	101 1/2
10 %	88 00	Panama	116

Télégrammes

DE NUIT

Fili spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 4 mai.

Le conseil des ministres qui s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. de Freycinet, s'est principalement occupé de la réorganisation de la Tunisie.

Il a adopté les projets de M. Jules Ferry sur la création à Tunis d'une école primaire supérieure et d'une école professionnelle. Il a adopté également l'établissement d'un tribunal dans la même ville, ainsi qu'un projet du général Biliot relatif à la formation d'un corps de troupes indigènes avec des cadres d'officiers et de sous-officiers français.

Ces divers projets seront prochainement déposés sur le bureau de la Chambre.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 4 mai.

L'Union républicaine

Les membres de l'Union républicaine sont convoqués pour demain vendredi, à quatre heures, dans la salle des Gardes. L'ordre du jour porte la constitution du bureau, renouvelable, comme on sait, tous les deux mois. Le président et le vice-président sortants sont MM. Hervé-Mangon et Greppo. Il est question de leur donner pour successeurs MM. Waldeck-Rousseau et Journauld.

Rien n'est encore fixé pour les secrétaires : plusieurs noms ont été mis en avant, mais aucune résolution n'a été prise à cet égard. Quant au questeur, on sait qu'il est nommé pour un an, mais fut-il renouvelable, le groupe s'empresse de réélire à l'unanimité, l'aimable et sym-

pathique questeur actuel, M. Henry Lionville, dont la bonne volonté et l'activité ont été si utiles à la formation de l'Union républicaine, et contribuent chaque jour à sa prospérité.

Diverses

Les bureaux de la Chambre ont nommé les commissions des pétitions, des congés, d'initiative parlementaire et des projets d'intérêt local.

La commission du budget, réunie en séance générale, a commencé hier l'examen des dépenses des ministères.

Dans sa séance d'aujourd'hui, elle a entendu M. de Mahy et a décidé de lui accorder les crédits qu'il demande.

M. Pieyre, député d'Uzès, a déposé un projet tendant à faire voyager moyennant un quart de place, en chemin de fer, les officiers retraités.

LES TRAVAUX DE LA SESSION

Paris, 4 mai.

C'est aujourd'hui que le Parlement a repris véritablement ses travaux. Les Chambres vont se trouver en présence d'un grand nombre de travaux importants à entreprendre, et, à l'inverse de ce qui s'est passé aux vacances, la matière parlementaire, loin de faire défaut, fournira des éléments nombreux pour entretenir les délibérations publiques.

En ce qui concerne le Sénat, on sait déjà qu'il va avoir à discuter tous les traités de commerce déjà votés par la Chambre. Il aura, en outre, à discuter la grosse réforme du code d'instruction criminelle, en projet depuis deux ans et demi, et qui se trouve prête à venir en délibération, le rapport de M. Dauphin ayant été distribué avant les vacances.

Il y aura aussi le projet de loi sur la liberté des syndicats professionnels, déjà voté par la précédente Chambre.

Du côté de la Chambre, les projets en discussion sont encore plus nombreux. En attendant que la commission du budget fasse ses rapports, la Chambre aura à examiner les questions suivantes, dont les rapports sont prêts et distribués, et qui pourront être mises immédiatement en délibération :

1° Proposition tendant à réglementer les enterrements civils, de manière à assurer en tous cas le respect des dernières volontés, rapport de M. Chevandier;

2° Projet de loi de M. Naquet sur le divorce, qui donnera lieu à un débat intéressant.

3° Projet de loi modifiant la loi de 1849 sur l'expulsion des étrangers, rapport de M. L. Legrand;

4° Projet de loi soumettant à certaines conditions les directeurs et professeurs de l'enseignement secondaire libre, rapport de M. Campayré;

5° Proposition sur la responsabilité des patrons en cas d'accidents des ouvriers, rapport de M. Nadaud.

En outre, dès la rentrée les députés vont recevoir communication des rapports sur les propositions suivantes dont l'examen est terminé par la commission :

1° Projet de loi sur la réforme de la magistrature; rapport Pierre Legrand;

2° Projet de loi abolissant la formule religieuse du serment judiciaire; rapporteur, M. Jullien;

3° Projet de loi tendant à l'aliénation des joyaux de la couronne et à la création d'une caisse des musées; M. Benjamin Raspail, rapporteur;

4° Proposition tendant au rétablissement du certificat d'études, rapport de M. Marcon;

5° Proposition tendant à l'abolition des livrets d'ouvriers; M. Dautresme, rapporteur.

Pendant que la Chambre discutera ces propositions, les grandes commissions, comme celles du budget, du recrutement de l'armée, du régime des chemins de fer, du Concordat, pourront continuer et mener à terme leurs travaux, de manière à ce qu'il n'y ait aucune interruption dans les travaux de la Chambre.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du jeudi 4 mai

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Mort de M. Fourot

M. le président annonce la mort de M. Fourot, député de la Creuse, et a agronomes des plus distingués. Il fait en quelques mots l'éloge du défunt.

Projets d'intérêt local

Un projet de loi tendant à autoriser le département de la Haute-Saône à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme de 200,000 fr., applicable aux travaux des lignes ordinaires est adopté.

La Chambre adopte aussi un projet de loi ayant pour but : 1° la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de ou près Sembadel sur la ligne d'Amberg à Darsac à Saint-Bonnet-le-Château; 2° l'incorporation dans le réseau d'intérêt général du chemin de fer d'intérêt local de Saint-Bonnet-le-Château à Bonzon et l'appropriation d'une convention passée avec la compagnie des chemins de fer d'intérêt local de Loire et Haute-Loire pour le rachat dudit chemin de fer.

L'élection de M. de Ladoucette

La discussion de l'élection de M. de Ladoucette est renvoyée à lundi.

On sait que le rapport du bureau conclut à la validation.

LES POURSUITES CONTRE M. CAILLAUX

M. Guichard demande au gouvernement ce qui a été fait relativement à la résolution prise par la Chambre au sujet de la responsabilité de M. Caillaux dans la reconstruction des Tuileries.

M. Humbert, garde des sceaux, fait l'historique de la question. Il expose que le préfet de la Seine, invité à poursuivre M. Caillaux a répondu que la question est à résoudre au point de vue juridique. La loi constitutionnelle en effet n'a fixé la responsabilité ministérielle qu'au point de vue politique.

L'orateur dit que c'est à la Chambre à indiquer une juridiction rationnelle. Comme il ne s'agit pas d'une affaire criminelle, on ne peut pas recourir au Sénat, pas plus qu'à la Cour des comptes ou au tribunal civil ou au tribunal des conflits.

En agissant autrement, on violerait les principes de la légalité; dans le cas présent, il faudrait faire une loi spéciale fixant la responsabilité des ministres. C'est là la seule solution pratique.

M. Guichard dit que la théorie soutenue par M. le ministre tendrait à établir l'irresponsabilité ministérielle. Il demande à transformer la question en interpellation.

L'orateur expose que M. Caillaux a violé les lois des finances. Il soutient que la loi constitutionnelle a prévu le renvoi, le cas échéant, des ministres coupables devant la juridiction civile.

La Chambre consultée décide que la question sera transformée en interpellation.

M. Humbert demande, que vu les difficultés le gouvernement soit autorisé à surseoir à l'exécution de la proposition Guichard.

La Chambre consultée décide qu'elle persiste dans la résolution qu'elle a adoptée au mois de juillet.

En conséquence, la proposition Guichard, tendant à ce que des poursuites soient exercées contre M. Caillaux, ancien ministre de l'ordre moral, est adoptée.

LES ÉVÉNEMENTS DU SUD-ORANAIS

M. Ténat a la parole pour interroger M. de Freycinet, président du conseil, au sujet des événements qui viennent de se passer sur la frontière du Maroc.

Discours de M. Ténat

L'orateur constate l'émotion douloureuse produite dans le pays à la nouvelle de l'incident récent de la mission topographique surprise par les indigènes.

Il croit qu'on doit rattacher ces événements à la situation douloureuse de nos relations diplomatiques avec le Maroc. Il demande pourquoi nos troupes n'ont jamais occupé Fignig, qui est le véritable repaire de l'agitation contre nous.

Ce ne sont pas des raisons militaires qui nous ont arrêté mais la crainte de mécontenter le Maroc et même l'Espagne. Il est d'une nécessité absolue d'arriver à un accord complet avec le sultan du Maroc, qui a, d'ailleurs tout intérêt à nous aider dans notre besogne.

Réponse de M. de Freycinet

M. de Freycinet répond que le traité de 1845 avec le Maroc a donné des droits aux deux gouvernements, qui sont de poursuivre les rebelles qui franchissent la frontière.

Ce traité a été renouvelé récemment; mais l'agression du Chott-Tigri a eu lieu sur le territoire de tribus

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

103

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

Il ne le connaissait point et ne se doutait guère que ce jeune homme, à la physionomie sérieuse et même un peu triste, aimait Berthe passionnément et n'avait pas de plus vif désir que de se mettre en rapport avec lui, René Lionville.

Mistress Dick Thorn avait fixé la date de la fête qu'elle comptait donner.

Cette fête devait avoir lieu la semaine suivante, et déjà le pseudo-Laurent s'occupait des préparatifs et se mettait en rapport avec les décorateurs, les glaciers, les fleuristes, etc.

Chaque jour, des lettres d'invitation partaient de l'hôtel.

Aucune n'était mise à la poste sans passer par les mains de René, qui parfois écrivait même les noms de ceux des invités dont Claudia lui donnait la liste.

Au moment où nous introduisons de nouveau nos lecteurs à l'hôtel de la rue de Berlin, la courtisane était assise devant un élégant

bureau placé dans le petit salon touchant à sa chambre à coucher.

Sur ce bureau se voyaient un encrier et une plume, à côté d'une pile de lettres d'invitation.

Claudia écrivait les adresses d'une trentaine d'enveloppes.

Olivia, un élégant buvard placé sur ses genoux, se livrait au même travail.

— As-tu fini, mignonne ? lui demanda mistress Dick Thorn.

— Pas tout à fait, maman, mais presque... répondit la jeune fille. Il ne me reste à tracer que trois des noms inscrits sur cette liste...

— Fais vite...

— Vas-tu me donner une autre liste ?

— Non... nous terminerons demain.

— Pourquoi pas aujourd'hui ?

— Nous avons à sortir... Oublies-tu que rendez-vous est pris chez ta couturière pour essayer tes robes ?...

— Je l'avais oublié, c'est vrai...

— N'es-tu donc pas un peu coquette ?

— Il me semble que non... Est-ce un tort ?...

— Assurément ! Une jeune fille doit songer à ses toilettes de bal...

— Tu y songes pour moi, maman...

— Qui je veux que tu sois si belle et si charmante qu'il n'y ait d'admiration que pour toi...

— A quoi bon ?

— Tu ne serais pas fille d'Eve, si tu ne désirais pas briller...

— Je ne désire qu'une chose... c'est de rester toujours auprès de toi...

— Mais, chère enfant, les fêtes que je prépare ne sont pas faites pour nous séparer...

— Peut-être... fit Olivia avec intention.

— Comment, peut-être ?

— Oh ! j'ai bien compris ta pensée, petite mère...

— Alors, dis-moi ce que tu crois comprendre...

— Tu penses à me marier...

— Je manquerais à mes devoirs maternels si j'en'y pensais pas...

— Et tu vas recevoir, dans la conviction qu'il se présentera pour moi un mari futur...

— Sais-tu que tu es très perspicace !

— J'ai donc deviné juste ?

— Oui, ma chérie... Ton avenir me préoccupe sans cesse... Tu sais que ton père en mourant nous a laissés peu de fortune... Il faut donc que ta beauté, ta grâce et tes talents te servent de dot... Heureusement que tu es jolie comme un ange, et je suis certaine qu'il suffira de te voir pour t'aimer... et naturellement pour t'épouser.

— Mais si celui qui sera mon mari me sépare de toi...

— Tu prendras assez d'empire sur lui pour obtenir qu'il n'en fasse rien...

— Je vais donc être obligée de choisir parmi ceux qui se présenteront ?...

— Non, car mon choix est fait...

— Déjà, mère ! s'écria la jeune fille.

— Oui.

— Je le connais ?

— Pas encore...

— Quand me le montreras-tu ?

— Bientôt...

— Ce n'est pas répondre...

— Eh bien probablement à notre prochaine soirée...

— Dans huit jours, alors ?

— Dans huit jours.

— C'est un jeune homme ?

— Oui... Un jeune homme très riche...

— Il n'est pas laid, au moins, avec sa fortune ? fit Olivia inquiète.

— Il est charmant sur tous les rapports, répondit mistress Dick Thorn en souriant. Je suis sûre qu'il te plaira...

— Mais moi, lui plairai-je ?

— Le contraire est-il possible ? D'ailleurs, si le rêve que j'ai fait ne se réalisait point, d'autres partis se présenteraient. Va t'habiller... Nous allons sortir...

Dès que l'enfant eut quitté le petit salon Claudia prit une des lettres d'invitation placées à côté d'elle et murmura :

— Je ne veux pas échouer !... C'est lui ! C'est Henry de la Tour-Vaudieu qui sera son mari !

Eile trompa une plume dans l'encre et poursuivit :

— Il est temps d'envoyer une invitation à Georges et, pour être sûre qu'il viendra, je vais écrire au bas de cette lettre quelques mots dont l'effet doit être irrésistible.

Et Claudia traça d'une écriture déguisée, au-dessous de la formule d'invitation, ces lignes :

(A suivre)

indépendantes et l'empereur du Maroc ne peut en être rendu responsable.

Il ajoute qu'au point de vue de sa conduite générale dans ce pays, le gouvernement prendra conseil de sa dignité et saura assurer la sécurité, sans se montrer, comme on l'a dit, accessible à des influences extérieures.

La mission scientifique au cap Horn

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1882, d'un crédit supplémentaire de 274,088 fr., pour l'envoi d'une mission scientifique au cap Horn.

Le projet est adopté.

Interpellation Ballue

M. Ballue interpelle le gouvernement sur la politique suivie par lui en Algérie.

Il demande pourquoi on n'est pas allé jusqu'à Figuig qui n'appartient pas au Maroc. La France a le droit d'y faire la police si ses intérêts le commandent.

L'orateur trouve que la diplomatie française a été déplorable. Si le gouvernement a demandé à l'empereur du Maroc l'autorisation d'aller à Figuig, il a eu tort, et en n'y allant pas, il a commis un acte de faiblesse.

Réponse de M. de Freycinet

M. de Freycinet répond que Figuig appartient bien au Maroc. Il dit que la situation actuelle ne nécessite pas une expédition contre Figuig et ajoute que le combat du Chott-Tigri n'a pas une réelle importance au point de vue militaire.

Ordre du jour Ballue

M. Ballue répond que toutes les insurrections dirigées contre nous, sont fomentées à Figuig même. Il est urgent d'y mettre ordre. En conséquence, il propose un ordre du jour, par lequel la Chambre invite le gouvernement à suivre une politique énergique.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est demandé. La Chambre passe au vote.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Exposition philomatique de Bordeaux

La Chambre adopte un projet de loi portant ouverture, au ministre du commerce, sur l'exercice 1882, d'un crédit de 100,000 fr., pour subvention à l'exposition générale des produits de l'agriculture, de l'industrie et des arts industriels, organisée par la société philomatique de Bordeaux.

Ecole centrale des arts et manufactures

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant :

1. Ouverture au ministre du commerce, sur l'exercice 1882, d'un crédit de 990,000 fr. pour la construction de l'école centrale des arts et manufactures ;

2. Ouverture sur le budget annexe de l'école centrale des arts et manufactures, pour l'exercice 1882, d'un crédit de 1,120 000 fr. pour le même objet.

M. Janvier de la Motte critique le projet de crédit. Il se plaint de l'augmentation déplorable de la dette flottante et demande l'ajournement pour que la question puisse être sérieusement discutée.

L'ajournement est accordé.

Ouverture et annulation de crédits

La Chambre adopte un projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1879, 1880, 1881 et 1882.

La séance est levée à 6 heures.

Samedi, séance publique à 2 heures.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 4 mai.

Le *Paris* demande pourquoi M. de Freycinet qui était partisan d'une politique d'action en Egypte en 1880, comme en témoigne sa circulaire, y renonce aujourd'hui.

Le *National* félicite M. Jules Ferry de prendre des mesures pour développer l'instruction dans le Morbihan et la Vendée, qui sont les départements les plus arriérés de France.

La *France* dit qu'il ne faut pas que des citoyens qui ont commencé de hautes études soient inutilement retenus à la caserne. Il dit que la raison donnée par M. Gambetta est fautive à tous les points de vue.

La *Réforme* dit que les mêmes qui accusaient le cabinet du 14 novembre de stérilité, blâment maintenant d'obstruction parce que ses membres disposent des projets.

Le *Temps* n'est pas hostile à l'envoi de commissaires turcs, français et anglais au Caire pour régler la situation de l'Egypte. Si, dit-il, cette démarche échoue, on ne peut recourir à aucun autre moyen.

Informations

Paris, 4 mai.

Le *Journal officiel* annonce que M. Lempereur-Dequerry est nommé conseiller référendaire de première classe, en remplacement de M. Decorol, admis à la retraite. M. Cauchy est nommé conseiller de deuxième classe. M. Magnier de Maisonneuve est nommé auditeur de première classe, et M. Billaudel auditeur de 2^e classe.

Un arrêté de M. Léon Say fixe pour le 16 mai le tirage des obligations du Trésor, à long terme, émises pour l'exécution des travaux ; 2,100 obligations seront tirées et seront remboursables à partir du 16 juin prochain.

Le tirage des bons de liquidation qui ont été créés

pour la réparation des désastres de l'invasion aura lieu le 15 mai, pour le semestre à échoir le 15 juillet prochain.

M. Dressel est promu colonel de génie ; M. Ruelle, lieutenant-colonel ; MM. Roshen et Papuchon, chefs de bataillon.

MM. Francezon, Caris, Fougère, d'Entraignes, Parès, de Vaulx d'Achy, Kolb, La Halle, sont promus chefs de bataillon d'infanterie.

MM. Lamy, Mérie, de Bellefon et Douette sont promus majors.

Le président de la République a reçu ce matin à l'Elysée une députation du conseil municipal de Saint-Quentin, qui lui a été présentée par les sénateurs et députés de l'Aisne, et qui venait l'inviter à assister aux fêtes qui auront lieu prochainement dans cette ville, à l'occasion du concours régional.

Tout en remerciant les délégués de leur invitation, M. Grévy leur a dit qu'il regrettrait de ne pouvoir s'y rendre, par suite des promesses faites par lui antérieurement à d'autres villes qu'il se propose de visiter cette année.

On affirme que M. Tissot, notre ambassadeur à Londres, a repris les négociations commerciales avec l'Angleterre.

M. le comte Franc de Champagny, membre de l'Académie française, auteur de l'*Histoire des douze Césars*, est décédé ce matin à Paris.

Sur la demande de M. Salis, député de l'Hérault, M. de Mahy, ministre de l'agriculture, s'arrêtera à Montpellier, lors de son prochain voyage dans le Midi, pour visiter l'Ecole d'agriculture.

L'Agence Havas a annoncé hier qu'un détachement de troupes françaises s'était emparé après un bombardement de deux heures de la forteresse d'Han-Noi (Cochinchine).

La nouvelle est inexacte : la France entretient depuis quelques années déjà une garnison dans cette ville, qui nous sert de station maritime.

La garnison protège les habitants des environs sur lesquels la France exerce son protectorat.

Cette garnison a dû être renforcée afin de pouvoir s'opposer aux déprédations des pirates chinois qui dévastent le pays. Elle est parvenue à les repousser après un court engagement.

Nous avons dit que le général Billot, ministre de la guerre, faisait une tournée sur la frontière de l'Est. Le ministre avait déjà visité les forts de Verdun et de Toul lorsque, à peine arrivé à Nancy, il a été rappelé par dépêche à Paris.

Le général Billot reprendra sa tournée d'inspection aussitôt que les travaux militaires lui en laisseront le loisir. Il visitera d'abord Calais et Bourges.

L'enquête sur le personnel de l'administration des postes continue.

Des agents de la sûreté ont arrêté hier un nommé G..., commis à cette administration, l'enquête qui le concerne ayant révélé à son actif divers détournements d'objets envoyés comme échantillons.

La perquisition faite à son domicile a fait mettre la main sur une quantité de marchandises telles que portefeuilles, rasoirs, dentelles, foulards, mouchoirs, vêtements légers, papeterie, même des aiguilles, des épingles, jusqu'à des hameçons. Nul doute que ces objets ne proviennent de vol. En outre, il a été trouvé au domicile de G... une montre et une chaîne en or.

Le sieur G... a été écroué.

ALGÉRIE ET TUNISIE

Paris, 4 mai. — On ne peut encore actuellement savoir comment sera tranchée la question relative au règlement de la dette tunisienne, question qui fait partie du plan en préparation pour la nouvelle organisation à donner à la Régence.

M. de Freycinet, revenu sur ses résolutions primitives, veut maintenant qu'elle soit garantie par le Trésor français et que le gouvernement désintéresse les porteurs étrangers.

M. Léon Say, en ce qui le concerne, refuse d'engager les finances de l'Etat dans cette opération. Il désire que le ministre des affaires étrangères fasse appel au concours de la haute banque et se prête à la formation d'un syndicat privé qui rembourse et garantisse la dette de la Régence.

Paris, 4 mai. — On télégraphie de Tunis au *Temps* :

Tunis, 3 mai. — J'apprends de source certaine que la moitié de la tribu des Ouergamma a fait sa soumission complète. L'autre moitié ne tardera pas à suivre cet exemple. Les choses dans la Régence, ne vont pas mal. Il est à espérer que la nouvelle des derniers événements de la province d'Oran n'aura pas d'influence sur nos indigènes. Ces faits raniment toujours les espérances des chefs.

Les nouvelles de la Tripolitaine sont à peu près les mêmes. Notre consul général à Tripoli, M. Feraud, fait tous ses efforts auprès du gouverneur pour empêcher que les réfugiés tunisiens ne fassent dans le pays une propagande en leur faveur.

Notre ministre était hier à Djerba. Il continuera son voyage assez rapidement et ne tardera pas à être rentré à Tunis.

Le ministre du bey, Mohamed-Kasnadar, a pu hier aller au Bardo et au ministère s'occuper d'affaires. Il va beaucoup mieux.

La frégate cuirassée *Alma* est arrivée sur rade de la Goulette pour remplacer la *Reine-Blanche*, qui repartira pour la France et ira en désarmement.

L'avisotransport *l'Européen* part aujourd'hui pour Toulon, ayant à son bord le cardinal Lavigier.

Le général Lambert va s'occuper activement de l'organisation des corps indigènes pour la police et la gendarmerie.

Fait curieux à signaler, plusieurs de nos simples soldats ont été pris comme professeurs dans le collège israélite et donnent des leçons dans les classes élémentaires.

La compagnie franche est à Tunis depuis plusieurs jours. Elle a besoin d'un habillement nouveau et d'un repos bien gagné après des marches répétées et fatigantes.

Etranger

Angleterre

Londres, 4 mai. — Hier soir a eu lieu le banquet de l'Association libérale. Le comité de Kimberley a défendu les actes du gouvernement qui a délivré les prisonniers, parce qu'il croit que l'agitation est virtuellement vaincue en Irlande ; il espère que les personnes qui ont été mises en liberté reconnaîtront leurs erreurs, que le gouvernement persévérera dans sa politique nouvelle et qu'il fera respecter les lois.

Le *Standard* annonce qu'il est déjà question de rétablir la ligue agraire en Irlande ; des tentatives seront commencées dès que le bill de coercition sera expiré.

Le *Times* et le *Daily News* constatent que bien que rien ne soit conclu, il est certain que M. Chamberlain acceptera le poste de secrétaire d'Etat en Irlande.

Dublin, 4 mai. — Dans les cercles bien informés de Dublin, on assure que le comte Spencer ne gardera son poste de vice-roi en Irlande que jusqu'en août, où il sera remplacé par lord Dufferin.

Huit suspects ont été relâchés hier. MM. Parnell, Dillon et O'Kelly sont partis pour l'Angleterre.

Espagne

Madrid, 4 avril. — Au Sénat, M. Manuel Silvela, ancien ministre des affaires étrangères, qui a négocié le traité de commerce en 1877 avec M. de Chaudordy, combat aujourd'hui le traité de 1882.

Autriche-Hongrie

Vienne, 4 mai. — M. Barrère, délégué français de la commission du Danube, est arrivé hier.

Russie

Paris, 4 mai. — Une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que les hommes de l'équipage de la *Jeannette* qui ont été sauvés sur les côtes de la Sibirie sont arrivés dans cette ville, conduits par le lieutenant Danenhauer. L'empereur de Russie a manifesté le désir de les voir et les recevra à Gatchina.

Nordenskiöld, à la recherche duquel la *Jeannette* était lancée et qui est arrivé à bon port en Europe depuis dix-huit mois déjà, a envoyé aux naufragés la dépêche suivante :

« Ayez la bonté de présenter mes compliments au lieutenant Danenhauer. Je suis impatient d'avoir des détails sur son voyage. Peut-être le lieutenant Danenhauer viendra-t-il à Stockholm. Il y recevra un accueil chaleureux. »

Saint-Petersbourg, 3 mai. — La famille impériale va se transporter de Gatchina à Péterhoff, sa résidence d'été ; l'impératrice y fera ses couchés, et l'on ira ensuite s'installer à Moscou, où des préparatifs grandioses se font en vue du couronnement.

Il y aura de grandes manœuvres militaires. Au corps d'armée de grenadiers qui stationne à Moscou se joindra la garde impériale de Saint-Petersbourg. La noblesse de Moscou et celle de Saint-Petersbourg se sont offertes, par l'entremise de leurs maréchaux de noblesse, à servir de gardes à l'empereur pendant son séjour à Moscou. Alexandre III s'est montré fort touché de cet élan de loyalisme tout en déclinant l'offre.

Le général Trépoff, l'ancien préfet de Saint-Petersbourg, qui n'a échappé à la mort à laquelle l'avait voué la Judith ministre Vera Sassoulitch que grâce à sa constitution robuste, est chargé de veiller à la sécurité personnelle de l'empereur. Le général Trépoff est un homme actif, intelligent et énergique, qui saura exercer ses fonctions avec la vigilance et le tact indispensables.

Le prince de Bulgarie est arrivé hier à Saint-Petersbourg.

Kiev, 4 mai. — 1,500 familles israélites environ sont parties cette semaine ; beaucoup vont en Amérique.

Egypte

Le Caire, 4 mai. — Les ministres tiennent de fréquents conseils de cabinet au palais d'Abdin, sous la présidence du khédive, pour examiner les pièces du procès jugé par la cour martiale.

On assure dans les cercles ministériels que le cabinet modifiera le jugement de la cour martiale.

Dans le texte officiel du jugement qui a été communiqué au conseil, le dernier paragraphe relatif à la liste civile d'Ismail-Pacha a été supprimé.

Le ministre de la guerre vient de faire une commande de 90 canons Krupp.

Nouveau serment dans l'armée russe

S'il faut en croire une correspondance adressée de Saint-Petersbourg à la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord*, les nouvelles instructions du ministre de la guerre imposent aux recrues russes, dans leurs classes du soir, des données de géographie et d'histoire moins que bienveillantes pour l'Allemagne. Ainsi le soldat a à répondre de la manière suivante aux questions de l'officier sur les ennemis intérieurs et extérieurs de la Russie :

« Les ennemis intérieurs sont les juifs et les Allemands. Les ennemis extérieurs sont les Turcs, les Anglais et les autres infidèles. »

Ce nouveau genre d'instruction aurait été suggéré par le général Skobelev qui a, paraît-il, dit que désormais les recrues ne devaient plus jurer sur leur drap, mais sur leur haine contre les Allemands.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 5 mai. — La grève des ouvriers mineurs et modelleurs en fonte peut être considérée comme terminée.

Les ouvriers sont rentrés dans leurs ateliers désertés depuis plus d'un mois, après avoir obtenu la réduction à 10 heures de la durée de la journée de travail.

La réception de la ligne de chemin de fer de Roanne à Paray-le-Monial, par la commission nommée par le ministre des travaux publics, aura lieu mardi prochain, 9 mai.

Le train portant la commission, accompagnée des ingénieurs et des entrepreneurs de la ligne, quittera Paray-le-Monial vers huit heures du matin, et arrivera à Roanne vers onze heures.

La ligne sera livrée à l'exploitation à l'ouverture du service d'été, du 20 au 25 mars.

ISERE

Grenoble, 4 mai. — Par arrêté du 1^{er} mai, Mlle Berthoin, receveuse à Azé (Saône-et-Loire), est nommée à Saint-Priest, en remplacement de Mme veuve Vieux-Pirot qui permute avec elle.

Dimanche soir, vers onze heures, le feu éclatait au premier étage de la maison portant le n^o 3 de la rue Saint-Louis, dans un cabinet de débarras loué à M. Goiron, restaurateur.

L'alarme ayant été donnée aussitôt, ce commencement d'incendie a été promptement éteint à l'aide de quelques seaux d'eau.

Une enquête, immédiatement ouverte sur les causes de ce sinistre, ne tarda pas à faire connaître que la malveillance n'y était pas étrangère.

On apprit qu'une nommée Caroline Milleret, âgée de 38 ans, ancienne domestique de M. Goiron, avait été, en quittant le domicile de ce dernier, qu'elle se vengerait tôt ou tard.

En effet, on trouva dans la chambre où le feu avait pris naissance un sac rempli de paille et une allumette à moitié brûlée.

Caroline Milleret, interrogée, entra bientôt dans la voie des aveux et déclara que c'était pour se venger de son ancien patron qu'elle avait tenté d'incendier sa demeure.

Elle a été écrouée.

Hier, vers 11 heures du matin, un petit enfant de 5 ans, appartenant aux époux Peyron, limonadiers, quai Perrière, s'amusa sur le bord de l'Isère, en face du domicile de ses parents, lorsque tout à coup, tomba dans l'Isère.

Il allait infailliblement périr, lorsque M. Cambrai, âgé de 21 ans, gantier, voyant le danger, entra résolument dans la rivière très grosse depuis quelques jours, fut assez heureux de sauver le petit garçon d'une mort certaine.

On ne saurait trop féliciter M. Cambrai de sa présence d'esprit et de son courage.

Les Avenières. — Dimanche dernier, le nommé Jean Miège, âgé de 79 ans, propriétaire au hameau de Monnet, commune des Avenières, a été trouvé pendu à une poutre de l'écurie de son habitation.

M. le docteur Gauthier, appelé pour constater le décès, a déclaré que toute idée de crime devait être écartée.

On attribue à l'affaiblissement de ses facultés mentales les causes qui ont poussé ce vieillard à mettre fin à ses jours.

ARDECHE

Aubenas, 4 mai. — Les fêtes du concours régional d'Aubenas ont attiré une grande foule.

Avant-hier, a été inaugurée la statue d'Olivier de Serres, œuvre d'art due au ciseau de M. Bailly, sculpteur lyonnais.

Olivier de Serres porte le costume des huguenots. Il est debout, tête nue, adossé à un murier et drapé dans un manteau aux larges plis. A ses pieds est posé un soc de charrue.

De la main droite, il présente son traité. « De la main gauche, il présente son traité. »

Le bras gauche est ramené sur la poitrine ; la main retient le manteau, et l'index est dirigé vers le murier. L'inscription gravée sur le socle de la statue explique ce geste plein de confiance : « Lisez, votre fortune est là. »

La tête, légèrement penchée à droite et rejetée en arrière, est vivante. Les traits d'Olivier de Serres sont fidèlement reproduits, d'après un portrait original par son fils Daniel.

Les quatre faces du piédestal portent les inscriptions suivantes :

R. F.

La ville d'Aubenas à Olivier de Serres. — 1682.

La science de l'agriculture est l'âme de l'expérience.

Olivier de Serres, Concours régional d'Aubenas, 1882.

Pour faire de la bonne agriculture, il faut joindre la science, l'expérience et l'activité.

OLIVIER DE SERRES

Aujourd'hui a lieu la grande cavalcade au profit des pauvres de la ville.

Le sujet de la cavalcade est : Entrée de Louis XIII à Aubenas.

M. Pasteur, le nouvel académicien, s'est rendu à Aubenas à l'occasion de ces fêtes.

HAUTES-ALPES

Un éboulement terrible vient de se produire au Fré-
nev, sur la route de Briançon.
Des blocs de rochers d'un volume et d'un poids énor-
mes, se sont détachés du massif principal et ont obs-
trué la route qu'ils ont défoncée et rendue impraticable.
Au lieu dit le Lauzet, un de ces blocs a détruit un
pont, de telle sorte que toute communication est cou-
pée.
Les voitures sont obligées de s'arrêter là.
De promptes mesures sont nécessaires pour remédier
à cet état de choses.

BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, 4 mai. — L'enquête commencée sur le
drame de la Nerthe vient d'amener une découverte
qui a une très grave importance.
Lorsque Donnet fut trouvé sanglant sous le tunnel
de la Nerthe et transporté à la gare du Pas-des-Lan-
ciers, il déclara à la gendarmerie de Marignane qu'il
venait d'être victime d'une tentative d'assassinat. A la
suite de cette première déposition, une brigade de
gendarmerie explora une partie du tunnel, mais on ne
trouva qu'un parapluie sur la voie.
Le lendemain de nouvelles recherches furent faites
et amenèrent la découverte d'un fragment de gilette
en cuivre doré.
A la suite des dépositions évasives du blessé et de
l'enquête habilement dirigée, on acquit la certitude que
la première déclaration de Donnet était fautive, et n'a-
vait été faite que dans le but de donner une fausse
piste à la justice. Le parquet s'en émut et ordonna de
faire de nouvelles perquisitions et même de sonder le
ballast s'il était nécessaire.
En raison de cet ordre, M. le juge de paix du can-
ton, accompagné d'un gendarme de la brigade de Ma-
rignane et de plusieurs hommes d'équipe du chemin
de fer, se sont rendus avant-hier matin sous le tunnel
de la Nerthe et ont procédé à de minutieuses investi-
gations.
Une balle de revolver ayant été trouvée dans la pa-
che du gilet de Donnet, il s'agissait de savoir si l'on ne
trouverait pas sur la voie une arme, et si son calibre
répondait à celui de la balle. C'est sur ce point im-
portant que les recherches furent dirigées.
On se transporta d'abord au point même où Donnet
avait été ramassé par les employés de Paris-Lyon-Mé-
diterranée, et, comme il avait déclaré s'être traîné sur
une longueur de dix mètres environ, on suivit minu-
tieusement la trace et, arrivé à la distance à peu près
exacte, on sonda le ballast.
Après quelques minutes de fouille, on trouva un petit
tas de sable et, dans ce petit tas, un revolver à six
coups, dont cinq seulement étaient chargés, ce qui ex-
pliquait la présence de la sixième balle dans la poche
du gilet du blessé. Le revolver trouvé a été enveloppé,
cacheté et envoyé au parquet de notre ville dans le
courant de l'après-midi par la gendarmerie de Mari-
gnane.
Cette découverte, de la plus grande gravité, va faire
entrer l'instruction dans une nouvelle phase. Les su-
positions les plus fâcheuses à l'encontre de Donnet
prennent de la consistance et acquièrent un caractè-
re de vérité chaque jour plus marqué.
Si nous n'en disons encore rien aujourd'hui à nos
lecteurs, c'est afin de ne pas entraver l'action de la jus-
tice; mais il y a lieu de croire que M. Savignol, de
Béziers, qui fut l'objet d'une tentative d'assassinat dans
le train 65, sera appelé à Marseille, pour être con-
fronté avec Donnet, le jour où ce dernier sera à même
de pouvoir supporter une semblable émotion.

CONCOURS HIPPIQUE

Cinquième journée

Les jours se suivent et ne se ressemblent
pas, quoiqu'en dise le proverbe. Après deux
jours de soleil, la pluie est venue et a travers les
opérations si bien commencées. Cependant
malgré un temps détestable, une foule assez
nombreuse assistait à la séance d'hier.
Le matin à 9 heures a eu lieu le concours
pour les chevaux attelés (1^{re} division, de 3 à 4
ans) :

1^{er} prix : *Monteur* à M. Vibert; 2^e *Le Coq* à
M. d'Aubigny; 3^e *Norma* à M. Ribier; 4^e,
La Marjolaine à M. Lambert; 5^e *Magenta* à
M. Vigouroux d'Arvieux; 6^e, *Alida* à M. Loisy;
7^e, *Eclair* à M. de Champigny; 8^e, *Aurore* à
M. de Bréhard; 9^e *Voltigeur* à M. Mailand.
Batonnette à M. Bassot; *Bagatelle* à M. De-
villard; *Norma* à M. Limandas et *Aucigny* à
M. Vigouroux d'Arvieux, obtiennent des flots
de rubans.

De la 2^e division, chevaux de 5 à 6 ans, ont
obtenu :
1^{er} prix : *Camisole*, à M. Michaille; 2^e *Lou-
son*, à M. le général Du Part; 3^e *Mardi-Gras*,
à M. Compagny; 4^e *Charollaise*, à M. Champion-
net; 5^e *Mignonne*, à M. Rous de Béziers;
6^e *Aya*, à M. de Larouillère; 7^e *Etourneau*, à
M. d'Alleville; 8^e *Marie*, à M. Bernigant; 9^e *Di-
amant*, à M. Rous de Béziers.

À 4 heures, prix des dames, 2^e catégorie, 3
heures, 1,200 mètres, 12 obstacles.

1^{er} prix : *Fatuité*, montée par M. de Ponton
d'Amécourt, sous-lieutenant au 3^e hussards.
2^e prix : *Calados*, montée par M. Chainedé,
sous-lieutenant au 8^e hussards.
3^e prix : *Apollon*, monté par M. Durand, sous-
lieutenant au 8^e hussards.

4^e prix : *Cartouche*, monté par M. le prince
Murat, sous-lieutenant au 4^e cuirassiers.
5^e prix : *Cadence*, montée par M. de Boërio,
sous-lieutenant au 3^e hussards.
6^e prix : *Harpagon*, monté par M. Des-
ligny.

7^e prix : *Océanie*, montée par M. Habert.
8^e prix : *Glène*, montée par M. Durand, du 3^e hussards,
et *Delirance*, par M. d'Amécourt, ont obtenu
des flots de rubans.
Deux chutes, qui n'ont eu aucun e suite fâ-
cheuse, ont été les seuls incidents à signaler.

Voici le programme de la journée d'aujourd'hui vendredi :

A neuf heures et demie du matin, épreuves
montées des chevaux primés à l'attelage.

A une heure du soir, prix internationaux.
Chevaux et voitures de maîtres.

Quatre heures du soir, courses au galop,
troisième catégorie, 800 mètres, huit obstacles.
Chevaux de concours.

— Courses au galop, quatrième catégorie, 800
mètres, huit obstacles. Prix des selles anglaises.
Sous-officiers.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 5 mai, 125^e jour de l'année. So-
leil : lever, 4 h. 35; coucher, 7 h. 19. Les jours
croissent de 3 minutes.

Ephémérides (1821). — Mort de Napoléon I^{er}.

Plusieurs généraux de corps d'armée avaient
proposé au ministre de la guerre, dans leurs
rapports relatifs à la convocation des réserves
en 1881, d'apporter certaines modifica-
tions aux règles qui sont actuellement suivies
pour l'habilitation des hommes de la réserve et
de l'armée territoriale. Ils demandaient s'il
n'y aurait pas avantage, pour la rapidité des
opérations de la mobilisation, à abandonner
aux militaires passant dans la disponibilité des
effets d'habillement neufs ou en très bon état
qu'ils seraient tenus de représenter pour les
convocations ou en cas de guerre.

Après avoir fait examiner la question par les
comités et services compétents, le ministre de
la guerre vient d'adresser aux généraux com-
mandant de corps d'armée, à la date du 21
avril, une circulaire qui résume les observa-
tions faites à la proposition :

Il ressort de ces observations, dit la circulaire mi-
nistérielle, que la mesure proposée entraînerait outre
des complications de comptabilité, des sacrifices con-
sidérables, hors de proportion avec les avantages que
l'on pourrait en tirer, même au point de vue de la
mobilisation.

J'ai décidé, en conséquence, ajoute le ministre de
la guerre, qu'il y a lieu de maintenir les disposi-
tions en vigueur.

BILLOT.

M. le préfet du Rhône donne avis qu'un pro-
gramme pour le concours d'admission aux em-
plois d'élève du service de santé militaire est
déposé à la préfecture (1^{re} division, 3^e bureau),
où les intéressés pourront en prendre connais-
sance.

Un décret, rendu sur le rapport du ministre
des finances, autorise la régie à vendre aux con-
sommateurs, dans les bureaux de vente directe,
par caissons entiers ou par paquets revêtus de
vignettes et marques authentiques, des cigares
de la Havane de toute espèce et de toute forme,
aux prix suivants, savoir, par cigare :
5 francs; — 4 50; — 4; — 3 50; — 3; —
2 50; — 2; — 1 50; — 1 25; — 1; — 0 90;
0 80; — 0 70; — 0 60; — 0 50; — 0 45; —
0 40; — 0 35; — 0 30; — 0 25. — 0 20.

Une note insérée au *Journal officiel* nous
apprend que les délégués du comité interna-
tional des poids et mesures et de la section du
mètre ont été reçus, le mercredi 26 avril der-
nier, par M. Tirard, ministre du commerce, en
présence de qui il a été procédé, par la section
française, à la livraison des types du mètre et
du kilogramme, en platine iridiée pur, exécuté
sous sa haute direction, et destinés au bureau
international des poids et mesures installé au
pavillon de Breteuil, à Sévres.

Ces types sont les copies du mètre et du kilo-
mètre déposés aux archives nationales depuis
le commencement du siècle. Leur exécution a
exigé dix années; elle fait le plus grand hon-
neur aux savants français qui en ont été char-
gés.

C'est sur ces types que seront exécutés les
étalons destinés aux Etats qui ont adopté le
système métrique et pris part à la convention
internationale de 1875, c'est-à-dire à tous les
Etats civilisés, sauf l'Angleterre, la Hollande et
les Etats-Unis d'Amérique.

L'achèvement des types du mètre et du kilo-
gramme marque une étape décisive dans la
marche progressive du système métrique. Ces
types, en effet, sont devenus internationaux
par l'acceptation des délégués des puissances
étrangères qui composent le comité interna-
tional des poids et mesures. Ainsi se trouvent
réalisées les paroles prophétiques de l'Assem-
blée nationale qui, en 1791, disait le nouveau
système des poids et des mesures : « A tous les
peuples. »

La session des assises du Rhône doit s'ouvrir
le 15 mai prochain.
Voici la liste des affaires pour la première
semaine :

Lundi 15 : Louis-Eugène-Prospér Vincendon, vol
qualifié, — Jean-Antoine-Remy Matray, coups et
blessures ayant occasionné la mort, sans intention de
la donner. Défenseur : M^{re} Bérard.

Mardi 16 : Gaspard Simon-Marie Durdilly, faux vols
domestiques. Défenseur : M^{re} Repiquet. — François
Sibbet, attentat à la pudeur. Défenseur : M^{re} Péala.

Mercredi 17 : Pierre-Elie Ribaud, faux. Défenseur,
M^{re} Charbonnier. — Charles V... faux.

Vendredi 19 : Auguste Lamotte, vol qualifié. —
Claudine Quatrevent, infanticide. Défenseur, M^{re} Rou-
che.

Samedi 20 : Jean Vincent, faux et abus de con-
fiance. — Guillaume Granger, attentat à la pudeur.

Le siège du ministère public sera occupé par
M. Bloch, avocat général, et par M. Boyer,
substitut du procureur général.

La plupart des journaux de Lyon ont parlé,
ces jours-ci, avec force commentaires, du
passage dans notre ville de l'ex-impératrice
Eugénie. S'il faut en croire le *Petit Marseillais*,
il paraîtrait que nos confrères, en annonçant la
venue à Lyon de la veuve de Napoléon III au-
raient donné la volée à un canard d'une forte
envergure, et que tous les détails pourtant si
précis sur son arrivée et son départ sont de
pure fantaisie.

Voici, en effet, la dépêche que notre confrère
marseillais dit avoir reçue de Menton à la date
du 1^{er} mai :

« L'ex-impératrice n'a pas vu Lyon le 1^{er} mai.
« Ce même jour elle a déjeuné à l'hôtel de la
« Gare, à Menton, avec sa suite et M. Piétri. »

Mais alors, en l'honneur de qui se sont pro-
duites les manifestations sympathiques ou hos-
tiles qui ont eu lieu lundi devant le Grand
Hôtel de Lyon ?

La mystérieuse voyageuse voilée qui s'était
fait inscrire sous le nom de madame veuve
Long n'aurait mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité,
et ce serait tout simplement une madame Long
quelconque, qui ne se doute peut-être même pas
de tout le bruit qui se fait autour de son wagon-
salon et de son fauteuil roulant.

On ne saurait assez blâmer la négligence des
parents qui laissent leurs enfants vagabonder
dans les rues, sans souci des accidents qui peu-
vent leur arriver.

Hier encore, un jeune enfant de 7 ans, Pierre
Régner, qui s'amusa à cinq heures du soir,
avec ses camarades, sur le bas-port du quai
Saint-Clair, est tombé dans le Rhône, dont les
eaux sont fort grosses en ce moment.

Entraîné par le courant rapide, le petit impru-
dent n'allait pas tarder à disparaître, lorsque
deux ouvriers, MM. Perronet et Morin, attirés
par les cris des gamins, témoins de l'accident,
accoururent à son secours. Ils purent lui ten-
dre une longue planche auquel l'enfant se
cramponna et le ramener sain et sauf sur la
rive.

Après avoir reçu les soins nécessaires à la
pharmacie Pelisson, Régner a été reconduit au
domicile de ses parents, rue Bodin, 7.

Hier matin à cinq heures, le cadavre d'un
individu inconnu a été retiré des eaux de la
Saône, en face du quai des Célestins, par MM.
Millat et Maleval.

Le corps qui paraissait avoir séjourné une
quinzaine de jours dans l'eau, a été transporté
à la Morgue, par les soins de M. le commis-
saire de police du quartier. Comme il ne por-
tait aucune trace de violences, tout laisse à
croire qu'on est en présence d'un suicide ou
d'un accident.

Voici le signalement de la victime : âgée de
40 ans environ, taille au-dessus de la moyenne,
cheveux noirs coupés ras, toute la barbe; vêtu
d'un pantalon en velours, chemise à raies rou-
ges, blanches et bleues, gilet noir en drap,
chaussé de bottes.

Hier soir à cinq heures, M. Vigoureux, com-
table, âgé de 47 ans, traversait le quai des
Célestins, lorsqu'il a été atteint et renversé par
une voiture, dite *jardinière*, attelée d'un cheval
et conduite par M. Justin, revendeur, rue
d'Ivry.

Une des roues du véhicule lui passa sur le
corps et lui fit diverses contusions à la jambe
droite et à la tête.

Après avoir reçu les premiers soins à la
pharmacie Signoud, la victime a été conduite
à son domicile, cours des Chartreux, 8. Procès-
verbal a été dressé contre l'auteur involontaire
de l'accident.

Le sieur Hubert Bouchard, âgé de 72 ans,
marchand de journaux, a été victime hier matin
d'un triste accident.

Ce vieillard dont la vue est très faible, pas-
sant dans la rue Sébastien-Gryphe, n'aperçut
pas une tranchée creusée pour la construction
d'un égout, et qu'aucune barrière ne garantisse-
rait, et roula au fond du fossé.

Dans cette chute, il s'est fait de nombreuses
contusions sur diverses parties du corps et
luxé le bras gauche.

Après avoir reçu des soins à la pharmacie
Favre, la victime a été conduite à son domicile,
rue de la Madeleine, n^o 18.

La nuit dernière, à une heure du matin, M.
Mesgean, cocher de fiacre, suivait la rue de
Chartres, lorsque son cheval s'abattit. Il crut
pouvoir demander l'aide d'un passant pour le
relever, mais il fut reçu d'une drôle de façon.
Cet individu commença par lancer à la tête du
malheureux cocher un pavé qui l'atteignit et le
blessa assez grièvement, puis se jetant sur lui,
lui asséna plusieurs vigoureux coups de canne
et prit la fuite.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Hier soir, quelques gamins ont trouvé amu-
sant de mettre le feu à un tas de paille de maïs
déposé sur le bas-port du quai de la Charité.

Déjà les flammes activées par le vent allaient
gagner un vaste tas de fagots, lorsque des gar-
diens de la paix sont accourus et avec l'aide des
cantonniers sont parvenus à éteindre le feu.

Quant aux enfants, auteurs de l'accident, ils
s'étaient empressés de se dérober par une
prompte fuite aux conséquences de leur impru-
dence.

Encore une disparition :

Un jeune garçon de 14 ans, Paul Parent, ou-
vrier carcassier, a disparu du domicile paternel,
depuis le 28 avril dernier.

Voici son signalement :

Taille élevée pour son âge, cheveux, sour-
cils et yeux bruns, front et nez moyens, bouche
petite, menton rond, teint naturel. Il était vêtu
d'un paletot en alpaga usé, d'un tricot en laine
bleue, d'un pantalon en velours marron, coiffé
d'une casquette en drap noir et chaussé de ga-
loches.

Un nommé Joseph Leblanc, prenant fausse-
ment la qualité de libraire à Neuville, se faisait
adresser d'ordinaire, de Paris, sous un nom
supposé, des journaux qu'il revendait immé-
diatement à Lyon, sans payer les traites tirées
sur lui.

Il a esroqué de cette façon pour plus de mille
francs de journaux.

Ce singulier industriel a été condamné hier
par le tribunal correctionnel, à 4 mois de
prison.

Le 16 mars dernier, un marchand de vins de
notre ville, le sieur Ch... voyageait de Cha-
guy à Lyon, dans un compartiment de 3^e classe
avec un chien qu'il n'avait pas déclaré.

Invité à payer le prix du transport de cet ani-
mal, il s'y est formellement refusé.

L'agent de contrôle a immédiatement dressé
procès-verbal et l'entêté sieur Ch... cité hier
en police correctionnelle a été condamné à 16
francs d'amende.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 4 mai, 4 h. 30 soir.

Température : La situation générale s'améliore un
peu pour nos régions, la dépression du golfe de Gas-
cogne est transportée sur la mer du Nord et continue
sa marche vers le N. E.; celle de la Méditerranée per-
siste mais son intensité diminue.

A Lyon, le baromètre remonte.

Temps probable : Encore quelques averses; puis ciel
nuageux tendant à s'éclaircir.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE. — La direction, pour être agréa-
ble aux personnes qui n'ont pu trouver place à la re-
présentation de mercredi 3, s'est empressée de donner
aujourd'hui vendredi 5 mai, irrévocablement une der-
nière représentation des *Huguenots*, avec le concours de
MM. Salomon, Queyrel, Bataille, Seguin, et de Mmes
Baux, Fincken et Riveri; on a pu remarquer avec quel
talent tous les rôles sont tenus dans cette œuvre que le
public ne se lasse jamais d'entendre; aussi mercredi
dernier la salle était comble. C'est pour satisfaire aux
demandes qui lui ont été adressées, que la direction a
décidé de donner une dernière fois les *Huguenots*.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 mai.

La bourse a été très calme; mais la cote surtout
pour un lendemain de liquidation fait preuve de fermeté.
Il est évident que la manœuvre du renchérissement fac-
tice des reports, inventée pour émonvoir le marché, a
brillamment avorté.

Le 5 0/0 est à 117,45, le 3 0/0 à 84,20; l'Amortis-
sable reste à 84,45; l'Italien a faibli à 90,40; le Turc
a monté à 13,35.

Les Chemins français et étrangers et les valeurs
financières n'ont pas varié sensiblement; mais les cotes
de ces deux groupes ont une fermeté de bon aloi.

Les valeurs industrielles, au contraire, ont été très
recherchées; le Suez est monté à 2,850; le Panama à
540; le Gaz à 1,580.

L'agitation factice, créée sur le marché en banque
autour des parts de fondateurs du canal de Corinthe,
ne s'est pas étendue aux actions que le Comptoir d'Es-
compte va mettre en souscription publique. Le public
et l'épargne paraissent devoir y faire un accueil très
réservé.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 4 mai, 11 h. 45 soir.

Outre l'union républicaine, les groupes de
la gauche radicale et de l'union démocratique se réuniront
demain à quatre heures.

— M. Tirard, ministre du commerce, a
déclaré à la commission des traités de com-
merce, que la ratification des traités par les
Parlements étrangers aurait lieu avant le
12 mai.

— On mande de Berlin que le feld-maré-
chal de Moltke est arrivé dans cette ville,
revenant de Suisse.

— On a arrêté à Saint-Petersbourg un
étudiant compromis dans l'assassinat du gé-
néral Strenikoff.

— La Chambre et le Sénat roumain sont
ouvertement hostiles à la proposition de M.
Barrère sur la question du Danube.

BOURSE DU BOULEYARD

Paris, 4 mai.

3 0/0	83 95	Egypte	348 12
3 0/0 nouveau	» »	Banque Ottom.	805 »
5 0/0	117 18	Chemins tures	» »
Italien	90 90	Alpine	» »
Turc	13 27	Rio	668 75
Extérieure	» »	Panama	» »

CHOSSES & AUTRES

Le crapaud

Le crapaud est un des meilleurs auxiliaires de l'horticulteur. Tout à fait inoffensif et susceptible d'éducation, le crapaud est dans bien des contrées le protégé des agriculteurs intelligents qui le répandent dans leurs terres pour détruire les larves, les vers, les chenilles, les limaces dont se nourrit cette bête utile. Le crapaud vit longtemps et ne demande aucune espèce de soins.

A Paris, le crapaud vivant est l'objet d'un commerce assez actif qui a lieu principalement dans les quartiers avoisinant le Jardin-des-Plantes. Un beau crapaud se paye jusqu'à dix sous.

En Angleterre, cet ami du jardinier est de plus en plus recherché. Les horticulteurs, les botanistes, les maraîchers en peuplent leurs propriétés et en font venir de l'étranger.

C'est maintenant de l'Autriche que s'importe en Angleterre, dit le *Globe* de Londres, la plus grande quantité de crapauds. On les enferme dans des tonneaux ou des caisses en bois remplis de mousse, et à leur arrivée à Londres, ils se vendent au cent de 3 à 4 livres sterling.

Un serpent monstre

On lit dans le *Berliner Tageblatt* du 1^{er} mai :

« Les serpents monstres de Habenbeck, au nombre de 16, sont arrivés le 29 avril à l'aquarium de Berlin. C'était merveille de voir avec quelle dextérité cet homme maniait ces reptiles et les forçait d'entrer dans le bassin qui leur était réservé. Le plus grand mesure 20 pieds de long, avec une épaisseur égale à celle d'un tronc d'arbre assez fort et pèse 166 livres.

En sortant du sac de chanvre dans lequel il était enfermé, le monstre a ouvert sa gueule béante pour se jeter sur Habenbeck ; mais celui-ci lui a saisi fortement la gueule et l'a lancé au milieu du bassin. »

Mots de la fin

L'autre soir, notre confrère B... se trouvait assis au Grand-Théâtre à côté d'un imbécile qui fredonnait tout les merceaux que chantait Salomon.

B... fait un geste de dépit.

— Qu'avez-vous, monsieur ? lui demande son voisin d'un ton cassant.

— J'enrage contre ce maladroît de Salomon qui m'empêche de vous entendre.

Deux bohèmes se rencontrent hier, place Bellecour, à six heures du soir.

— Dis donc, je vais en soirée ; rends-moi un service.

- Je le veux bien.
- As-tu une chemise ?
- Oui.
- L'as-tu sur toi ?
- Non.

SPECTACLES DU 5 MAI

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2 :
« Les Huguenots. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 3/4 :
« L'Histoire d'un sou. »
« Les Dominos roses. »
« Le Petit voyage. »

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui vendredi, 5 mai, 4^e représentation de « Serge Panine », par la troupe du Gymnase dramatique de Paris, avec le concours de Mme Favart de la Comédie-Française.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

BOURSE DE LYON

Du 4 mai 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 1/2 %	84 15 Gaz de Lyon
3 1/2 % amortissable	84 47 Gaz de la Guillaumière
4 1/2 %	90 40 Mines de la Loire
5 0/0 français	117 42 Montrambert
Italien	90 40 St-Etienne
Turc	13 20 Rive-de-Gier
Autrichien 4 0/0	Société Lyonnaise
Russe 5 0/0	Bateaux-Omnibus
Espagne 3 0/0	Eaux
Dette Egypt. unifiée	351 25 Dombes
Crédit Mob. Français	597 50 Abattoirs
Crédit Foncier	739 00 Verres de St-Etienne
Union Générale	739 00 Croix-Rouge
B. Lyon et Loire	88 25 Ville de Lyon
B. Hypothèque France	309 00 Ville de Paris 1879
Boc. Foncière Lyonn.	392 50 Ville de Paris 1871
Banque Ottomane	507 50 Lombardes anciennes
Paris-Lyon-Méditerranée	210 00 Lombardes nouvelles
Chem. de Paris	310 00 Nord
Lombard-Vénitien	310 00 Saint-Etienne
Paris-Orléans	334 15 Saint-Louis
Orléans	334 15 Strasbourg
Nord	624 50 Paris-Lyon-Méditerranée
Suez	240 00

On lit dans le *Salut public* :

Le *Rhône*, tel est le titre d'une nouvelle feuille locale (économique, financière et industrielle), qui a fait son apparition le 15 février dernier et qui, de bi-mensuelle qu'elle était, annonce qu'elle paraîtra tous les dimanches à partir du 30 avril.

Le numéro d'aujourd'hui contient l'exposé du nouveau projet de tunnel sous la Croix-Rousse, ainsi que le sommaire de celui du 7 mai, qui sera le suivant :

Revue de la semaine. — Causerie financière. — Le Marché libre. — Les Chemins de fer français. — Les Eaux de Lyon. — Les canaux dérivés du Rhône. — Variétés. — Jurisprudence.

Ce programme, joint à l'examen rapide que nous venons de faire des numéros déjà parus, nous permet de dire qu'en se maintenant dans la ligne de conduite qu'il paraît s'être imposée, le *Rhône* s'attirera rapidement la sympathie de ses lecteurs.

Aussi est-ce avec empressement que nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère.

AVIS — Voir les dessins relatifs au projet de tunnel dont il est question plus haut, exposés chez M. Georg, libraire, rue de la République, n° 65.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0	pour les dépôts à vue.
3 0/0	de 6 à 11 mois.
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

ANNONCES

Etude de M. Fontenelle, huissier à Lyon, pl. des Terreaux, 7

VENTE MOBILIÈRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche sept mai 1882, à Tassin (Rhône), sur la place publique, à onze heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers et marchandises consistant en : tables, chaises, fauteuil, glace, pendule, environ quarante pièces vin rouge, foudres contenant des liqueurs diverses, chaudières, fonte et cuivre, etc.

Pour extrait :
Signé : Fontenelle.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi six mai courant, à onze heures du matin, sur la place Morand, à Lyon, vente aux enchères publiques, d'objets saisis, consistant en : bureau, thermostat, pendule, tabourets, presse à copier, glace, balances, liqueurs diverses, machine à vapeur force sept chevaux, bassins cuivre, etc.

Avis pour dettes

M. Thibaudier, rue Sébastien-Gryphe, 42, prévient le public qu'à dater de ce jour il ne reconnaîtra aucune dette contractée par Claudine Blanchard, son épouse qui a quitté le domicile conjugal.

COMPAGNIE NATIONALE des CANAUX AGRICOLES

AVIS AUX OBLIGATAIRES

En vue d'une action collective à exercer auprès des pouvoirs publics en faveur des Canaux, le Conseil d'Administration de la « Compagnie Nationale des Canaux Agricoles » a l'honneur de prier MM. les porteurs d'Obligations de vouloir bien adresser, avant le 20 mai courant, au siège de la Compagnie, 51, rue Tailbout, les renseignements suivants :

- 1^o Nom de l'obligataire ;
- 2^o Adresse ;
- 3^o Nombre et numéros des Obligations qu'il possède.

Paris, le 2 mai 1882.

Le Conseil d'Administration.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. gr. in-8, illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 6073. mai.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôpital, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

EAU MINÉRALE NATURELLE
VEDNET
La Perle des Eaux de Table
VEDNET
PRÉPARÉ PAR JAUJAC (ARDECHE)
L'Eau de VEDNET est la plus gaseuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'étranger. Adressez les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 28, Avenue de l'Opéra. Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits et apprêts du public : PER BRAVAIS et CHINQUINA BRAVAIS.

QUINQUINA BRAVAIS
Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APÉRITIF, RECONSTITUANT
Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Trépidations d'estomac. Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
Se trouve à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra. On trouve également le Per Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guillermon, Monvenou, successeur, docteur Albin Meunier, Poizat, veuve Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur ; Antoine Lostra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bousquet, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mangin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Biétrix et Cie, Châtel, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Daloz. — (Qu'ra) Palisson et Albert, Léoras.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital : 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DU CANAL MARITIME DE CORINTHE

Tracé approuvé par le Congrès Universel de Géographie

Concession accordée par Sa Maesté le roi de Grèce

Société anonyme au capital de 30,000,000 de francs. Divisée en 60,000 actions de 500 fr.

Statuts reçus par M. Portefin, notaire à Paris

ÉMISSION DE 60,000 Actions de 500 Fr.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

CETTE SOUSCRIPTION EST FAITE AU PAIR

On verse 50 francs en souscrivant

et 75 francs à la répartition

Les 375 francs restants au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Bonification de 5 0/0 d'intérêt pendant l'exécution des travaux.

Les formalités pour l'admission à la cote officielle seront remplies aussitôt après la constitution de la Société.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE SERA OUVERTE EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

LE MARDI 9 MAI 1882

A Paris, au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.

A Lyon, Marseille, Nantes, Londres et Genève, aux Agences du Comptoir d'Escompte de Paris et chez MM. L. Lullin et Cie.

En Grèce, en Italie, à Constantinople, Smyrne, Trieste, en Roumanie, à Odessa, à Barcelone, à Bruxelles.

AUPRÈS DES CORRESPONDANTS DU COMPTOIR

On peut souscrire, dès à présent, par correspondance.

Réduction proportionnelle réservée.

Le Canal de Corinthe ne mesure que 6,342 mètres.

Il offre une plus grande sécurité à la navigation et abrége de 342 kilomètres la route actuelle entre l'Adriatique et le Pirée, Constantinople et la mer Noire ; de 178 kilomètres, la route entre Marseille, Gènes et le Pirée.

Un traité à forfait assure l'exécution du canal en 4 ans.

Des Statuts, des notices et des prospectus sont tenus à la disposition du public à tous les guichets ou la souscription est ouverte.

HERNIES sans opération, guérison prompte par la méthode de M. LULLIN, en 10 jours. Garantie par le Dr GAILLARD, q. Charité, 1, Lyon.

Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

FORTUNE ASSURÉE

à tous adhérents de la PARTICIPATION INDUSTRIELLE. Envoi gratuit de la brochure explicative. — S'adresser à l'Union Financière, 4, rue de Hanovre, Paris.